

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 15 (1877)
Heft: 8

Artikel: Les superstitions populaires
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. 50.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les superstitions populaires.

Ce sujet a fait l'objet d'une intéressante séance, donnée mardi soir, à l'Hôtel-de-Ville, par M. le pasteur Cérésole. Il s'est attaché à démontrer qu'il n'est personne au monde qui n'ait ses superstitions, depuis l'homme aux positions les plus élevées jusqu'au plus simple mortel. Et à l'appui de ses assertions, M. Cérésole a cité ce passage de Rousseau, qui se posait la question de savoir si Dieu le condamnerait aux peines éternelles ou s'il serait sauvé :

« Un jour, rêvant à ce triste sujet, je m'exerçais machinalement à lancer des pierres contre les troncs des arbres, et cela avec mon adresse ordinaire, c'est-à-dire sans en toucher aucun. Tout au milieu de ce bel exercice, je m'avisai de m'en faire une espèce de pronostic pour calmer mon inquiétude. Je me dis : Je m'en vais jeter cette pierre contre l'arbre qui est vis-à-vis de moi ; si je le touche, signe de salut ; si je le manque, signe de condamnation. Tout en disant ainsi, je jette ma pierre d'une main tremblante et avec un horrible battement de cœur, mais si heureusement qu'elle va frapper au beau milieu de l'arbre ; ce qui véritablement n'était pas difficile, car j'avais eu soin de le choisir fort gros et fort près. »

L'exemple ne nous paraît pas très heureusement choisi pour prouver que les superstitions s'attaquent même aux intelligences d'élite, aux esprits cultivés ; car à l'époque où Rousseau se laissait aller à cet enfantillage, il était encore fort jeune, en butte à toutes les fluctuations d'un jeune garçon qui erre sans protecteur, sans appui, et qui n'a encore reçu ni éducation ni instruction. C'était, nous le répétons, un pur enfantillage, et il n'est personne d'entre nous qui ne se souvienne d'un fait analogue. « Je ne sais, dit Jean-Jaques, en me rappelant ce trait, si je dois rire ou gémir sur moi-même. »

Le conférencier a cité plusieurs exemples de superstitions populaires, recueillis durant sa carrière pastorale. Il rappelle entre autres celui qui se rattache au savant et regretté F. Troyon, qui, fouillant les tumulus des environs de Cheseaux, dans le but d'y découvrir quelque objet d'antiquité, était fort remarqué de paysans qui se livraient à toute espèce de commentaires. Persuadés qu'il cherchait là quelque trésor et qu'il était impossible de le dé-

couvrir sans le secours de la sorcellerie et à certaine heure de la nuit, ils se disaient entre eux :

L'ami Troyon ne l'ara pas dinche !

Puis, M. Cérésole a terminé son exposé, du reste fort attrayant et débité avec une grande élégance de diction, par un récit en langage populaire que nous essayerons de rétablir aussi bien que nos souvenirs nous le permettront.

Mais, malgré tout le plaisir avec lequel nous avons suivi cette conférence, qui devait nécessairement réussir, tant le sujet en est fécond, nous ne pouvons nous empêcher de témoigner tout l'étonnement que nous avons éprouvé en voyant M. Cérésole omettre les principaux traits qui devaient se trouver à la base de son programme.

Il était possible de faire, même dans l'espace de temps qui lui était donné, une énumération historique, très succincte il est vrai, des superstitions dans notre pays. Les traditions de la montagne et de la plaine fournissent à ce sujet une ample moisson. La légende du mont *Pilate*, celle de *Plan Nèvé*, si bien racontée par Henri Durand ; les restes du paganisme qui se perpétuent encore aujourd'hui par les feux appelés *Brandons* ; la *chetta* ou danse des sorciers ; le *sabbat*, les *Porta-boëna* ; les luttings, les gnomes, ces petits diables de la montagne qui, dans leurs luttes au sein des rochers, provoquent les éboulements ; les traditions relatives à la *Vuivra*, ce grand serpent ailé, avec une couronne d'or, et pour œil un diamant lumineux ; la coutume bizarre suivant laquelle on allait encore, au commencement du siècle, porter des semences sous la grosse cloche de Notre-Dame pour qu'elles fructifiasent en abondance, et tant d'autres traditions et croyances populaires qu'il n'était guère possible de passer sous silence. Il est regrettable encore que des faits beaucoup plus récents, qui ont fait grande sensation dans le pays, et dont toute la presse s'est occupée, ensuite des poursuites pénales auxquelles ils ont donné lieu, n'aient pas été mentionnés. Nous rappellerons, par exemple, les manœuvres de sorcellerie qui se pratiquèrent sur la rive savoisiennne par des Vaudois ; la fameuse affaire du Bévieux, qui fut pour M. Ruchonnet le sujet d'un de ses plus remarquables plaidoyers ; celle plus célèbre encore du *Diable de Mollens*, suivie d'un procès pénal dont le volumineux dossier dépose dans les archives du tribunal d'Aubonne ; tout autant

de faits qui prouvent que les superstitions ont encore chez nous de profondes racines, qui ne disparaîtront, comme l'a très bien dit le conférencier, qu'au fur et à mesure que l'instruction pénétrera dans les masses.

Voici donc ce qui nous est resté du morceau en langage populaire vaudois, déclamé par M. Cérésolle. L'aventure est racontée par un de nos paysans à son ami Davi ! ; elle a pour titre :

LE REVENANT DU CIMETIÈRE.

« Quand j'y pense, David, j'en ai encore la grullette... On était par la cuisine en attendant d'aller se réduire. Je fumais ma pipe à n'un coin... la servante était allée chercher encore un seillon à la fontaine... enfin quoi c'était le moment d'aller se réduire. Voilà que bon, la Julie arrive tout épouaillée : « Viens voir... viens voir... on aperçoit!... Eh le bon Dieu nous aide! »

— Quoi? que je lui dis.

— Un homme qui rebouille les morts dans le cimetière!!!

— Es-tu folle?

Tout de même je sors... m'enlève si je ne vois pas dans le cimetière un grand gaillard qui levait les bras en haut, qui les baissait en bas et qui faisait un commerce d'enfer! Ça me donne un moment la peau de poule; mais je dis à la Julie : Cache-toi seulement dernier la fontaine et laisse-moi faire. On ne voyait pas une goutte; je prends un caillou, je fais deux ou trois pas à croupeton le long du cimetière, je me lève, et rau!...

Bon, je crois que mon gaillard est éterti... sa metzance!... je le revois qui foutimassait dans le cimetière... Je me dis est-ce un revenant ou un allemand?... Attends-te voir; tu as bientôt ton affaire... J'empoigne une palanche, quand je sens la Julie qui me trivougne par mon mouleton :

— Ne t'approche pas, malheureux, tu vas attraper un sort!...

— Laisse-moi tranquille, que je lui fais; suis-je un municipal ou une Jeannette! Je me ganguille sur un tas de pierres, je grimpe sur le mur et rau!... Une ramenée du tonnerre!...

Voilà que bon, le pied me manque, je dégringole parmi les pierres et me ribe le nez dans les ourties... pense te voir!... Eh! mon pauvre David, sais-tu ce que c'était? c'était tout bonnement l'ombre de notre ministre, qui était dans sa chambre, à la cure, et qui raclait son violon!... » L. M.

Sami et l'apprenti apotiquière.

Sami à la Saunire étai la maiti pàysan et la maiti chôqui. Sè tegnâi duè tchivèrs, cauquiès fayès et on part dè dzenelhiès, sein comptâ lo caïon. L'avâi on courti, on pliantâdzo et l'amodiyivè duè totsès dè la coumouna : iena po vouâgni et l'autra, que n'étâi pas dérontiâ, po avâi dâo recôo po sè cabrés. Y'avâi âo bas dè son pliantâdzo dâi bossons dè chaudze et dè vernès avoué quiet fasâi dâi bourtins po sè mutons. Aotrè l'hivai,

fasâi dâi chôquès, pas po veindrè, mâ po lè pratiqùès que lâi apportâvon dâi vilhès eimpègnès âo bin dâi mandzès dè bottès, quand volliâvon mettrè lè canons dedein. Quand bin n'avâi pas einveintâ lè pierrès à fusi, fasâi tot parâi son petit commerce et niâvè adrâi bin lè dou bets.

On dzo que l'étâi z'u pè Lozena po atsetâ dâi z'utis que l'avâi fatta, passè dévânt 'na mâison iô restâvè n'apotiquière. Y'avâi su la fenêtra, drâi derrâi lè carreaux, 'na granta cage qu'étâi rionda à n'on bet, qu'on arâi djurâ on rebatté, et deïn cl'espèce dè rebatté tot ein fi d'artsau et tot bornu, y'avâi on galé petit étiaïru, on vierdzat se vo voliâi, que verivè, verivè que dedein, qu'on arâi de l'épenetta d'on brego. Mon Sami, que vouâitivè ceïn, risâi tot solet et poiypè pas s'émaginâ que ceïn irè. N'est pas on osé, que desâi, du que l'â dâi mans po ceïn féré verî et dâi z'orolhiès, que dâo diablo ceïn pâo-to bin étrè?... Adon l'arrêté cauquon que passâvè deïn la tserrâire et lâi fâ :

— Ditès-vâi l'ami, qu'est-te çosse que ce'afféré que dzevaté que dedein ?

— Oh, ça ? que repond l'autro qu'étâi on farceu et on dzanlhâo, c'est un apprenti pharmacien qui tourne pour faire des pilules.

— Câisi vo ?

— Oui certainement.

— Tè râodzâi-te pas !

Et Sami s'eïn va tot ébâyi....

Trâi z'ans après, retornè à Lozena et repassè dévânt l'apotiquière. La cage lâi étâi pequa, mâ ye vâi deïn la boutequa on valottet qu'avâi la tignasse rodze et que servessâi dâi remido à cliâo que sè volliâvon potringâ. Sami sè branquè dévânt la porta et vouâitivè cé coo dâi pî à la téta. L'autro que ve qu'on lo guegnivè, fut eimbêtâ, et coumeint l'étâi on fier-bocon lâi fâ :

— Dites donc malhonnête que vous êtes, suis-je donc une bête féroce, que vous me regardez ainsi ?

— Oh que na m'n'ami, mâ tè recognâisso prâo quand te verivè lo rebatté su la fenêtra. Es-tou adé asse dégourdi qu'adon ?

Lo gaillâ, furieux, reclliouse la porta et Sami s'eïn allâ ein faseint : Ne vâo pas que sâi de ; deïn ti lè cas l'est rudo venu gros.

La foire d'Onnens.

Onnens n'a qu'une foire, qui est d'autant plus renommée qu'elle est la première de l'année, dans cette partie du canton. Elle a lieu le troisième samedi de février. C'est un événement, une vraie fête, qui met en liesse toute la population de l'endroit.

Dès le vendredi, de bonne heure, les ménagères sont à la besogne pour préparer le *tire-bas*. L'une apprête les gâteaux, l'autre met le jambon à la marmite, tandis que le fer à gaufrès rôtit la pâte sucrée dans sa gueule brûlante et que le beignet chante dans le beurre fondu.

D'abondantes provisions de bouche s'accumu-